

# COMPTE-RENDU - CSS ESCALQUENS

Mardi 26 octobre 2021

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Mme MONTOLIU		Présente
SIRACED PC			
SDIS	Capitaine SANS		Présent
DREAL	M. DURANTON M. CORTES Mme ROBIC		Présent Présent Présente
DDEETS			Présent
DDT			
collège collectivités			
Mairie d'Escalquens	Monsieur le Maire Son représentant	Titulaire Titulaire	Présent
Mairie de Pompertuzat	Monsieur le Maire Son représentant	Titulaire Titulaire	
Mairie de Belberaud	Monsieur le Maire Son représentant	Titulaire Titulaire	Présent
SICOVAL	Monsieur le Président M. BENSACI	Titulaire Titulaire	Excusé
Conseil Départemental 31	Monsieur le Président Mme POUMIROL	Titulaire Titulaire	Excusée
collège riverains			
SNCF Mobilité	Mme BOURLET DE LA VALLEE	Titulaire	
SNCF Réseaux	Mme CASSEZ M. GIRARD	Titulaire Suppléant	
Copropriété de la Grave	M. HALLOUARD	Titulaire	
FNE	M. RIVIERE	Titulaire	Présent
Le Vallon d'Escalquens	M. FRANCOIS	Titulaire	
collège exploitants			
GACHES CHIMIE	Le représentant de la société GACHES CHIMIE	Titulaire	Présent
GACHES CHIMIE	Les représentants de la société GACHES CHIMIE	Titulaire	Présent Présente
Collège salariés			
GACHES CHIMIE	Le représentant des salariés de la société GACHES CHIMIE	Titulaire	Présent
GACHES CHIMIE	Le représentant des salariés de la société GACHES CHIMIE	Titulaire	

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 06 novembre 2020
2. Bilans des actions et de l'activité de la société Gaches Chimie
3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées
4. Questions et points divers

Ouverture de la séance à 09h35 sous la présidence de M. Duranton, directeur régional adjoint de la DREAL.

Le directeur régional adjoint de la DREAL excuse M. Olagnon pour son absence.

## 1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 06 novembre 2020

Le compte-rendu de la réunion de la CSS du 06 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Bilans des actions et de l'activité de la société Gaches Chimie

Le directeur technique du site Gaches Chimie procède à la présentation de l'entreprise en détaillant son approche globale et ses engagements tout en indiquant les chiffres clés du groupe, les implantations et les secteurs d'activité.

L'experte HSE de la société Gaches Chimie présente les actions liées à la prévention des risques et précise qu'elle est certifiée ISO 9001, ISO 14001, en 9100 et en 9120.

Elle détaille les points forts et les opportunités d'améliorations de l'audit qui a été réalisé du 07 au 11 décembre 2020 et dont le bilan ne donne lieu à aucune non-conformité.

En 2021, une visite d'inspection ICPE a été menée le 21 juin. Cette dernière portait sur le POI et plus précisément sur la thématique Air. Le bilan fait part de douze observations. L'entreprise Gaches Chimie a répondu en août 2021 sur les actions à mener. Ces dernières sont en cours de réalisation et mettront à jour le POI. Elle indique que la mise en conformité, suite à la mise en demeure de 2020, est en cours de finalisation.

Le directeur technique du site Gaches Chimie présente les actualités réglementaires. Il rappelle que la stratégie de l'entreprise tient compte de la division du risque, de la maîtrise du foncier et de l'analyse des retours d'expérience de la profession.

Il est rappelé que, pour garantir la pérennité de l'entreprise et la maîtrise des effets, la société souhaite se porter acquéreur des terrains à proximité.

Gaches Chimies a réalisé une veille réglementaire des textes Post-Lubrizol et participé à la consultation des textes au travers des fédérations professionnelles. Les textes des rubriques 1510 et 4331 sont en cours d'analyse.

L'experte HSE de la société Gaches Chimie indique que la mise à jour de l'étude de danger (EDD) est lancée. Elle devrait être rendue en décembre 2021. La notice de réexamen est en cours de réécriture. Une demande de report va être formulée en raison des modifications du contexte réglementaire. L'exploitant est actuellement en phase de travail et organise des réunions d'avancement toutes les deux à trois semaines.

Le directeur technique du site Gaches Chimie expose les différentes formations réglementaires et le développement des compétences des salariés. Un exercice a été réalisé en présence du SDIS le 21 octobre 2021. Il concernait un scénario d'incendie dans une zone de solvant. Un exercice PPI est prévu en 2022. Tous les mois, une formation est réalisée en interne sur la thématique des connaissances des moyens des risques et dangers. Deux exercices ont été réalisés en octobre 2021, deux scénarii différents ont été proposés. Il fait part des points forts et des points d'améliorations de ces exercices. En 2020, un accident lié aux risques chimiques a été déclaré. Il s'agissait d'une brûlure à l'eau de javel suite à l'éclatement du bidon. Un accident lié à la manutention a été signalé, il s'agissait d'une entorse.

L'experte HSE de la société Gaches Chimie indique que les rejets aqueux diminuent. Des actions de réduction des effluents sont mises en place.

Le directeur technique du site Gaches Chimie expose l'engagement environnemental et les actions prises au sein de l'entreprise. Il présente également les investissements programmés : quatre millions d'euros sont prévus pour le plan de modernisation 2021/2024.

Le directeur régional adjoint de la DREAL remercie l'exploitant pour cette présentation et demande quel est le délai sollicité pour le report de l'EDD. S'agissant des accidents, il souhaite savoir si, depuis août 2020, d'autres accidents se sont produits. Enfin, il requiert des informations sur d'éventuelles plaintes ou gênes du voisinage émises lors du dernier exercice.

Le directeur du site Gaches Chimie indique qu'aucun accident n'a eu lieu depuis le 03 août 2020. En ce qui concerne des gênes du voisinage, il fait état d'appels téléphoniques lorsque le toit s'est soulevé durant la tempête de juin 2021. Il y a également une voisine qui appelle afin que la société procède à l'élagage des arbres.

La Mairie d'Escalquens confirme qu'elle n'a reçu aucune plainte concernant des gênes olfactives ou liées à des nuisances sonores.

S'agissant de l'EDD, l'experte HSE de la société Gaches Chimie prévoit un délai compris entre trois et six mois compte tenu de la charge de travail qui incombe à l'entreprise et au cabinet conseil.

Le directeur technique du site Gaches Chimie explique que des études ont été engagées avec l'INERIS concernant les mélanges incompatibles. Cela fait partie de l'EDD et demande du temps.

Le directeur régional adjoint de la DREAL demande s'il y a des questions.

L'association FNE évoque la complexité des textes Post-Lubrizol pour lesquels il aimerait connaître la date limite définie de mise en application ainsi que leur état d'avancement. Il demande s'il est possible de mutualiser le travail au sein des associations professionnelles. Il propose son aide en sa qualité de membre de la CSS et membre d'un regroupement d'une association nationale. Par ailleurs, il indique ne pas avoir reçu les liens pour télécharger les diaporamas présentés lors des mardis de la DGPR. Enfin, il souhaite avoir plus de détails concernant le soulèvement du toit.

Le directeur du site Gaches Chimie explique tout d'abord que la tempête du mois de juin a endommagé la partie gauche du bâtiment le plus récent ; un morceau du toit s'est désolidarisé et s'est envolé. Cependant, il a atterri au sein de la propriété. Les autres tôles se sont pliées. L'ensemble du toit a été refait et renforcé en urgence. Il n'y a pas de raison que ce risque se reproduise. Il indique également que les autres bâtiments ont été inspectés et qu'il n'a été détecté aucune anomalie.

Il répond ensuite à la première partie de la question de l'association, en précisant qu'il y a déjà des mutualisations en cours. La phase d'étude est longue car il faut analyser l'ensemble des points auquel la société est soumise. Si les délais peuvent paraître lointains de l'extérieur, les équipes sont à pied d'œuvre quant à l'analyse de ces derniers textes en multipliant les réunions.

Enfin, le représentant de la DREAL précise que les liens demandés sont précisément indiqués dans le diaporama qui suit.

Le maire d'Escalquens signale que le plan de sauvegarde communal a été mis à jour. Le poste de commandement a été testé ; le matériel recensé et testé également. Il indique assister régulièrement au plan d'intervention interne de Gache Chimie, sur leur invitation et se félicite de la bonne circulation de l'information entre tous les acteurs. De plus, il précise que la mairie met tout en œuvre pour protéger l'environnement immédiat du site industriel notamment en maîtrisant le nombre de logements et d'habitants dans le périmètre PPI.

S'agissant de l'exercice POI, le SDIS indique qu'il s'est tenu le 21 octobre dernier. Il ressort de celui-ci, que l'organisation interne est bien maîtrisée. L'objectif de ce scénario était de vérifier la compatibilité avec les organisations internes. Il n'a pas été relevé de point crucial. On note une bonne réactivité sur le site, lequel est visité régulièrement par les services du SDIS, permettant de mettre à jour le plan de prévention. Le compte-rendu de l'exercice est en cours de rédaction.

### 3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées – DREAL UID 31/09

L'inspectrice de la DREAL indique qu'une visite d'inspection a eu lieu le 21 juin 2021. Elle concernait la mise en œuvre des moyens de prélèvements et d'analyses pour les substances toxiques, odorantes ou incommodantes potentiellement émises lors d'une situation accidentelle.

Le bilan relève aucune non-conformité, six constats de conformité aux exigences et onze observations.

L'exploitant a apporté une réponse le 02 août 2021.

Une instruction est en cours par le service de l'inspection des ICPE. Elle concerne un projet d'arrêté préfectoral complémentaire permettant d'encadrer l'activité de stockage de l'acide nitrique existant sur le site. Ce projet demande la réalisation d'une analyse de risque prenant en compte le risque toxique par inhalation.

#### 4. Questions et points divers

Le représentant de la DREAL informe les membres de la CSS qu'à partir du 1er janvier 2022, les rapports d'inspection seront mis en ligne sur internet. Les formats seront standardisés au plan national, certaines informations ne seront pas publiées. La mise en ligne automatique sera faite quatre semaines après leur émission. C'est le site géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr>) qui hébergera les rapports.

Le directeur régional adjoint de la DREAL précise que cette obligation concerne l'ensemble des installations classées soumises à autorisation.

Le représentant de la DREAL présente les textes Post-Lubrizon. Il détaille les principales dispositions pour chaque décret et arrêté ministériel.

L'association FNE demande confirmation qu'au 1er janvier 2022, la société Gaches Chimie sera en capacité d'indiquer les mesures à prendre.

L'entreprise Gaches et le représentant de la DREAL confirment.

L'association FNE demande si un document sera consultable soit en ligne, soit chez l'exploitant.

Le représentant de la DREAL répond qu'il faudra auparavant vérifier les règles en matière de communication des documents.

Le directeur régional adjoint de la DREAL indique que, sous réserve de ces règles, les documents pourront sûrement être consultables mais peut-être pas communicables.

Le directeur technique du site Gaches Chimie ajoute qu'au 1er janvier 2022, la mise en application de ces textes sera connue, toutefois, le plan d'action sera à définir dans les mois suivants.

L'association FNE remercie pour ces précisions. Il demande si les émanations mal odorantes, voire toxiques peuvent déborder du périmètre du PPI.

Le représentant de la DREAL répond que les émanations toxiques sont comprises dans le périmètre PPI. Pour les émanations exclusivement odorantes, il s'agit uniquement d'une gêne olfactive.

Le directeur technique du site Gaches Chimie tient à rassurer la population quant aux odeurs.

L'association FNE souhaite faire le point sur deux sujets d'actualité. Le premier point concerne un incendie qui a eu lieu à Pamiers durant l'été 2021 ; il souhaite savoir si cet incident peut se produire sur le site de Gaches Chimie.

Le deuxième point concerne l'extension de l'entreprise AB7 : il veut savoir si cela va induire une nouvelle classification de cette dernière.

Le responsable de la DREAL répond que l'incendie qui s'est produit à Pamiers concernait une installation de traitement de surface. De fait, il ne peut se produire sur le site de Gaches Chimie en raison de la nature différente des activités. Ainsi le feu a été provoqué par une surchauffe de sonde au sein d'une cuve de traitement et fait d'ailleurs l'objet d'une investigation par le Bureau Enquête Accident (BEA).

Le directeur régional adjoint de la DREAL indique que le BEA a été mis en place il y a un an et permet d'enregistrer les retours d'expérience des industriels. En ce qui concerne la deuxième question de l'association, s'agissant d'un autre établissement, une réponse sera apportée ultérieurement.

M. le maire d'Escalquens déclare que les élus abordent la question de la sécurité avec beaucoup de modestie. Il souligne l'importance de créer un lien étroit entre la préfecture, l'exploitant et la population. Il souhaiterait savoir si une formation simplifiée à l'intention des élus et concernant la sécurité pourrait être mise en place, cela permettrait de compléter les pratiques effectuées sur le terrain.

Le directeur régional adjoint de la DREAL comprend le sens de l'intervention de M. le Maire. Il note la demande et s'engage à réfléchir à cette question.

Le responsable de la DREAL indique que des dispositifs de formation sur la gestion des risques existent mais qu'elles ne sont pas spécialisées en site SEVESO.

L'association FNE rappelle qu'en Haute-Garonne un outil est disponible : l'ATD31.

Le directeur régional adjoint de la DREAL déclare qu'il existe une obligation, dans le cadre d'un site SEVESO, d'informer individuellement les populations riveraines concernées par un potentiel accident industriel.

L'experte HSE de la société Gaches Chimie précise qu'une plaquette existe et qu'elle est réactualisée tous les cinq ans. Elle est communiquée à l'ensemble des riverains.

M. le maire d'Escalquens confirme que la plaquette DIGRIM est communiquée à l'ensemble des administrés.

Le responsable de la DREAL indique que M. le préfet avait prévu la mise en place d'une semaine de sensibilisation en 2019 mais qui a été annulée en raison du Covid19. Une proposition nationale d'une journée de résilience au risque a par ailleurs été faite dans le cadre du retour d'expérience de l'accident Lubrizol.

L'association FNE demande si le document cité peut être annexé au compte rendu.

Le responsable de la DREAL indique qu'il dispose seulement du communiqué de presse du ministère.

Le directeur régional adjoint de la DREAL ainsi que M. le maire d'Escalquens remercient les membres de la CSS pour la réunion.

*Levée de séance à 11h40*

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Denis CLAGNON

